



**Séance extraordinaire du conseil municipal
29 juin 2020 à 16 h
Procès-verbal**

SONT PRÉSENTS À DISTANCE

M. Jean Beaulieu, directeur général
Mme Rosa Borreggine, conseillère municipale
Mme Judith Gagnon, conseillère municipale
M. Normand Leroux, conseiller municipal
Mme Véronique Martino, conseillère municipale
Mme Caroline Vinet, conseillère municipale
M. Yan Senneville, greffier adjoint

SONT ABSENTS

M. Daniel Cantin, conseiller municipal
M. Jacques Gariépy, maire

formant quorum sous la présidence de monsieur le conseiller Normand Leroux

La séance débute à 16 h 14

- 1** Ouverture de la séance
 - 1.1** Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2** Période de questions portant sur les affaires spécifiées dans l'avis de convocation
- 2** Affaires spécifiées dans l'avis de convocation
 - 2.1** Avis de motion et dépôt d'un projet de Règlement 525-2020 décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 215 000 \$ pour la réalisation de travaux et de mesures correctives du drainage dans le secteur du Sommet de la Marquise
 - 2.2** Autorisation de signature – Travaux - Ministère des Transports du Québec
 - 2.3** Autorisation de signature – Servitude – Chemin du Bel-Air, lot 6 156 020
 - 2.4** Mandat au notaire et à l'arpenteur-géomètre – Acquisition de rue – Avenue Saint-Denis (Mont Saint-Sauveur)
- 3** Varia
- 4** Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2020-06-296

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unaniment résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 29 juin 2020 soit adopté, tel que présenté.

1.2 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

La séance du conseil municipal est tenue à huis clos. Le conseil n'a reçu, pour la présente séance, aucune question écrite du public. Toutefois, le conseil municipal tiendra compte des questions portant sur la présente séance lors d'une séance ultérieure.

2 AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

2020-06-297 2.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT 525-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 215 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX ET DE MESURES CORRECTIVES DU DRAINAGE DANS LE SECTEUR DU SOMMET DE LA MARQUISE

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne un avis de motion à l'effet que le futur Règlement d'emprunt 525-2020 décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 215 000 \$ pour la réalisation de travaux et de mesures correctives du drainage dans le secteur du Sommet de la Marquise sera présenté lors d'une séance subséquente et déposé par le fait même le projet de règlement.

2020-06-298 2.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – TRAVAUX - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et génie en date du 26 juin 2020 concernant les travaux d'entretien d'été et le contrat pour le déneigement et le déglacage des infrastructures routières;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des travaux publics et génie à signer les contrats suivants auprès du ministère des Transports du Québec :

1. Contrat d'entretien d'été (dossier no 8807-20-PZ04) au montant approximatif de 45 000 \$ annuellement, plus indexation;
2. Contrat pour le déneigement et le déglacage des infrastructures routières (dossier no 8807-20-4932) au montant approximatif de 115 000 \$ annuellement, plus indexation.

Ces contrats sont pour une période de trois ans et ils sont renouvelables automatiquement à chaque année.

2020-06-299 2.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – SERVITUDE – CHEMIN DU BEL-AIR, LOT 6 156 020

ATTENDU la résolution 625-12-2017 qui vient autoriser la signature d'un protocole d'entente avec Immo-MC Inc. pour le développement d'un projet intégré dans la Vallée de Christieville (secteur du chemin du Bel-Air);

ATTENDU QUE le lot 6 156 020 est maintenant la propriété de la compagnie 9339-5283 Québec Inc., représentée par monsieur Mario Leclair;

ATTENDU QUE monsieur Leclair entend réaliser un projet de développement similaire à ce qui a été prévu dans le protocole d'entente de 2018;

ATTENDU QUE la Ville désire obtenir une servitude d'occupation et de passage sur ce lot, lequel présente un vaste milieu humide, et ce, pour

pouvoir créer un lien entre le lot 6 156 021 et un terrain sur le territoire de la municipalité de Morin-Heights qui donne sur la rivière à Simon;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'enregistrer telle servitude, préalablement à la signature d'un nouveau protocole d'entente;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière et directrice des Services juridiques à signer l'acte de servitude pour l'occupation et le passage sur le lot 6 156 020 du Cadastre du Québec.

QUE la compagnie 9339-5283 Québec Inc. mandate le notaire à rédiger et enregistrer l'acte au registre foncier.

QUE les frais soient à la charge de la Ville, tel qu'inscrit dans le protocole d'entente de 2018, et qu'ils soient payés à même le fonds de parcs.

2020-06-300

2.4 MANDAT AU NOTAIRE ET À L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE – ACQUISITION DE RUE – AVENUE SAINT-DENIS (MONT SAINT-SAUVEUR)

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le *Règlement d'emprunt 484-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 750 000\$ pour la mise aux normes d'un tronçon de l'avenue Saint-Denis* à la séance ordinaire du 15 juillet 2019;

ATTENDU QUE le conseil a adopté le *Règlement d'emprunt 484-01-2020 amendant le Règlement 484-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 750 000\$ pour la mise aux normes d'un tronçon de l'avenue Saint-Denis* à la séance extraordinaire du 6 avril 2020;

ATTENDU QUE le règlement a fait l'objet d'une modification, d'enregistrements des personnes habiles à voter et de transmissions au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin qu'il soit approuvé par ce ministère, complétant ainsi les procédures;

ATTENDU QUE le règlement n'est toujours pas approuvé par le ministère;

ATTENDU QUE le ministère désire que la Ville soit officiellement propriétaire de l'avenue Saint-Denis, portion actuellement propriété de Les Sommets de la Vallée inc., et ce, afin d'approuver le règlement;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'agir rapidement afin d'obtenir telle approbation;

ATTENDU QUE des travaux sont prévus sur ce chemin névralgique;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal mandate l'Étude des notaires Major et Ass. Inc. pour rédiger un acte sous seing privé puis un acte notarié enregistré au registre foncier, lesquels viennent officialiser l'acquisition par la Ville du tronçon de l'avenue Saint-Denis, laquelle fait partie des immeubles qui appartiennent à Les Sommets de la Vallée inc. (lots 5 297 398, 5 298 558 et 6 031 801).

QUE le conseil mandate également monsieur Roch Labelle, arpenteur-géomètre, à produire une description technique et à réaliser une opération cadastrale afin de détacher l'avenue Saint-Denis des lots appartenant à Les Sommets de la Vallée inc., et ce, pour municipaliser la rue.

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière et directrice des Services juridiques à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente.

QUE les frais et honoraires professionnels soient à la charge de la Ville.

QUE le conseil municipal autorise le trésorier à payer les montants des honoraires à même le futur règlement 484-2019.

3 VARIA

2020-06-301 4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée à 16 h 21.

Jacques Gariépy

Maire

Yan Senneville

Greffier adjoint